

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2012 À 20H

Le 29 mars 2012, à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL convoqué le 23 mars 2012, s'est réuni sous la Présidence de M. Jean-Yves SENANT.

ETAIENT PRESENTS : M. SENANT, Mme DEVEDJIAN, Mme BERGEROL, M. DOVA, M. COLIN, Mme MARLET, M. SERIN, Mme COTTENCEAU, M. MARTIN, Mme ZERAH, M. LEGRAND, Mme GONIN, Mme NGUYEN, Mme BUGAT, M. FOUQUET, Mme LEON, M. LE LAMER, M. OLLIVRY, M. GUEVEL, Mme MESSAOUDI, M. VOULDOUKIS, Mme AGUILAR, M. MEDAN, M. NEHME, M. MOHAMMEDI, M. AUBINEAU, Mme COLMEZ, Mme CHARRIER, M. RIVET, M. FIE, Mme LE NEOUANNIC, M. MEUNIER, Mme BUZELIN, Mme PEGANG, M. FEUILLADE, M. RUFAT, Mme LEMMET, M. FAU.

ETAIENT REPRESENTES : M. LE BOURHIS, Mme ROLLAND, Mme COVI, M. ADDA-HALIMI, M. SIMON, Mme BOUCHET-LEMOINE, Mme VLASTOS.

M. NEHME est désigné comme secrétaire.

TOUT D'ABORD LE CONSEIL MUNICIPAL RATIFIE LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- ADOPTION D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE STUDIOS FOCH POUR LA LOCATION D'UN HEBERGEMENT POUR L'ACCUEIL DE LA DIRECTRICE DU CINEMA AU FESTIVAL DE CANNES 2012 POUR UN MONTANT DE 1 919.60 EUROS T.T.C.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DU COMITE REGIONAL DU SPORT UNIVERSITAIRE DE CRETEIL POUR UN MONTANT DE 85 EUROS DE L'HEURE D'UTILISATION POUR UN TERRAIN ECLAIRE ET DE 58 EUROS DE L'HEURE D'UTILISATION POUR UN TERRAIN NON ECLAIRE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRES ET DES COMBATTANTS POUR L'AMITIE, LA SOLIDARITE, LA MEMOIRE, L'ANTIFASCISME ET LA PAIX « ARAC » A ANTONY.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ANTONY ATHLETISME 92 POUR LA GESTION ET L'ACCUEIL DE SES ADHERENTS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DU CIRCUIT DE PREVENTION ROUTIERE SIS ANGLE RUE GEORGES SUANT – RUE ADOLPHE-PAJEAUD A ANTONY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION MIEUX SE DEPLACER A BICYCLETTE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA MAISON VERTE SISE 193 RUE DES RABATS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION IFAC POUR L'ORGANISATION D'UNE SESSION DE FORMATION GENERALE DU BAFU DU 26 FEVRIER AU 04 MARS 2012 INCLUS.
- DECISION INSTITUANT UNE REGIE DE RECETTES POUR L'ESPACE JEUNES « LE 11 » A ANTONY.
- DECISION PORTANT CESSATION DE LA SOUS-REGIE D'AVANCES DU SERVICE JEUNESSE POUR LE FONCTIONNEMENT DES ANIMATIONS JEUNESSE.
- DECISION PORTANT CESSATION DE LA SOUS-REGIE D'AVANCES DU SERVICE JEUNESSE POUR LES DEPENSES DU BUREAU INFORMATION JEUNESSE.
- DECISION PORTANT CESSATION DE LA SOUS-REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PARTICIPATIONS AUX ACTIVITES ORGANISEES PAR LE SERVICE JEUNESSE ET LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE.
- DECISION PORTANT CREATION DE LA SOUS-REGIE D'AVANCES DU SERVICE JEUNESSE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE JEUNES « LE 11 ».
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUE RUE GABRIEL CHAMON (SECTION BT N°123) A ANTONY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LE POTAGER D'ANTONY » AFIN D'Y ORGANISER DES ACTIVITES DE JARDINAGE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU « CLUB DE GO » D'ANTONY.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS DE SOPHROLOGIE AVEC LA SARL PHENOZEN POUR UN MONTANT DE 2 750.00 EUROS T.T.C DANS LE CADRE DE L'ATELIER SANTE VILLE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES « AGEFA » D'ANTONY.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'ORCHESTRE NATIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT EN DATE DU 24 MARS 2012 POUR UN MONTANT DE 14 445 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION GYGO POUR L'ORGANISATION D'UN ATELIER D'ARTS PLASTIQUES AU SEIN DE LA PMI MEDITERRANEE POUR UN MONTANT DE 7 600.00 EUROS T.T.C DANS LE CADRE DE L'ATELIER SANTE VILLE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION NOUVELLES DIMENSIONS EN VUE DE SA PARTICIPATION AUX CELLULES DE VEILLE DE REUSSITE EDUCATIVE POUR UN MONTANT DE 1 500.00 EUROS T.T.C.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION NOUVELLES DIMENSIONS POUR DES INTERVENTIONS THEATRE AU SEIN DE LA STRUCTURE 123 MALINS POUR UN MONTANT DE 9 600.00 EUROS T.T.C.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AFRIQUE CONSEIL POUR DES ANALYSES DE PRATIQUES DANS LE CADRE DE LA REUSSITE EDUCATIVE POUR LA STRUCTURE 123 MALINS POUR UN MONTANT DE 1 870.00 EUROS T.T.C.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AFRIQUE CONSEIL POUR UN APPUI ET UNE ECOUTE DES PROFESSIONNELS INTERVENANT DANS LE CADRE DE LA REUSSITE EDUCATIVE POUR UN MONTANT DE 3 300.00 EUROS T.T.C.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AFRIQUE CONSEIL EN VUE D'ACCOMPAGNER LES PARTENAIRES ENGAGES DANS LE CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE FACE AUX PROBLEMATIQUES RENCONTREES SUR LE QUARTIER DU NOYER DORE POUR UN MONTANT DE 1 000.00 EUROS T.T.C.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE L'UNION GENERALE SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE (UGSEL 75) POUR UN MONTANT DE 58 EUROS DE L'HEURE D'UTILISATION.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION AGENCE FRANCE PROMOTION POUR LA REPRESENTATION DU SPECTACLE « BIENVENUS » LE DIMANCHE 13 MAI 2012 A LA MEDIATHEQUE ANNE FONTAINE POUR UN MONTANT DE 550 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DU CIRCUIT DE PREVENTION ROUTIERE SIS ANGLE RUE GEORGES SUANT ET RUE ADOLPHE PAJEAUD A ANTONY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ET PEDAGOGIQUE SPECIALISE DU PARC HELLER A ANTONY POUR LE 1^{ER} SEMESTRE 2012.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE L'AMICALE PHILATELIQUE DE LA RIVE DROITE (APRD) D'ANTONY.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DU SERVICE INTER-ACADEMIQUE DES CONCOURS ENSEIGNANTS 1^{ER} DEGRE POUR UN MONTANT DE 58 EUROS DE L'HEURE D'UTILISATION.
- ADOPTION D'UN CONTRAT AVEC LA SARL PROMETOUR POUR L'ACHAT DE BILLETS D'AVION POUR LE SEJOUR EN CRETE AU MOIS DE JUILLET 2012 POUR UN MONTANT DE 6 156.00 EUROS T.T.C.
- ADOPTION DE DEUX CONTRATS AVEC LA SARL PROMETOUR POUR L'ACHAT DE BILLETS D'AVION POUR LES SEJOURS EN CROATIE AUX MOIS DE JUILLET ET AOUT 2012 POUR UN MONTANT TOTAL DE 13 606.84 EUROS T.T.C.
- ADOPTION DE L'AVENANT N°8 AU MARCHE D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS AVEC LA SMACL FIXANT LE MONTANT DE LA PRIME DUE POUR L'ANNEE 2012 A 148 504.60 EUROS T.T.C.

- ADOPTION DE L'AVENANT N°3 AU MARCHÉ D'ASSURANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE DE LA VILLE AVEC LA SMACL FIXANT LE MONTANT DE LA PRIME DUE POUR L'ANNEE 2012 A 89 131.35 EUROS T.T.C.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE LA SA D'HLM PIERRES ET LUMIERES POUR UN MONTANT DE 29 EUROS DE L'HEURE D'UTILISATION.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « 2CAE » D'ANTONY.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION A.V.F. ANTONY.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LES DAUPHINS DE SCEAUX ET DE BOURG-LA-REINE POUR UN MONTANT DE 16 EUROS DE L'HEURE POUR UN COULOIR DE PISTE NON ECLAIRE ET DE 21 EUROS DE L'HEURE POUR UN COULOIR ECLAIRE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ANTONIENNE DE DANSE SPORTIVE ET DE SALON.
- ADOPTION DU CONTRAT DE MAINTENANCE DU SYSTEME ANTIVOL DE LA MEDIATHEQUE ANNE FONTAINE AVEC LA SOCIETE 3M FRANCE POUR UN MONTANT ANNUEL DE 4 097.85 EUROS.
- REALISATION DE DEUX PRETS PRU-AM AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PREVUES AU BUDGET PRIMITIF 2011 POUR DES MONTANTS DE 6 224 102 EUROS ET 4 275 898 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AFRIQUE CONSEIL POUR DES INTERVENTIONS AU SEIN DU DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE POUR UN MONTANT DE 40 865.00 EUROS T.T.C. POUR L'ANNEE 2012.
- ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'ETANCHEITE DES TOITURES-TERRASSES : REPARATIONS ET REFECTIONS TOTALES DANS DIVERS BATIMENTS DE LA VILLE D'ANTONY – MARCHÉ A BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT MINIMUM ANNUEL DE 50 000 EUROS H.T. ET MAXIMUM DE 600 000.00 EUROS H.T A PASSER AVEC LA SOCIETE RUBEROID.
- DECISION PORTANT MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES AU SERVICE CULTUREL A L'HOTEL DE VILLE D'ANTONY AFIN D'Y INTEGRER LES ATELIERS-ENFANTS DE LA MAISON DES ARTS.
- DECISION PORTANT CESSATION DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PRODUITS DES ATELIERS-ENFANTS DE LA MAISON DES ARTS AU PARC BOURDEAU RUE VELPEAU A ANTONY.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU « 2CV CLUB 92 » D'ANTONY.
- DECISION DE PAIEMENT D'UN AVOCAT – CONTENTIEUX DE PERSONNEL POUR UN MONTANT DE 686.60 EUROS T.T.C.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION GYGO POUR DES INTERVENTIONS AU SEIN DU DISPOSITIF DE LA REUSSITE EDUCATIVE POUR UN MONTANT DE 9 055.75 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES POUR LE CENTRE CULTUREL CHATEAU-SARRAN AVEC LE PRESTATAIRE ARTISTIQUE INDEPENDANT LOUIS DUBESSAY POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 5 031.00 EUROS.
- ADOPTION DE DEUX CONVENTIONS DE FORMATION AVEC L'ARFA GESTIONNAIRE DU CFA DES METIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION POUR UN MONTANT TOTAL DE 5 370.00 EUROS POUR DEUX APPRENTIS AU SERVICE DES SPORTS.
- ADOPTION DE DEUX CONVENTIONS DE FORMATION AVEC LA F.N.C.C. POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 400.00 EUROS POUR LE MAIRE ADJOINT A LA CULTURE ET LA RESPONSABLE DU CINEMA.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC L'UFA SAINT-PHILIPPE – CFA DES METIERS DE L'AGRICULTURE POUR UN MONTANT DE 4 638.25 EUROS POUR UN APPRENTI AU SERVICE DES ESPACES VERTS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC L'ASSOCIATION REGIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUTOMOBILE POUR UN MONTANT DE 7 140.00 EUROS POUR UN APPRENTI AU SERVICE GARAGE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LA POIGNEE DE TERRE POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR DE RUPTURE EN DIRECTION DES JEUNES SUIVIS DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SUIVI JEUNES POUR UN MONTANT DE 7 560.00 EUROS T.T.C.
- ADOPTION D'UN AVENANT A LA CONVENTION PASSEE AVEC LA SNCF POUR PERMETTRE LE PAIEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICE D'ACCUEIL D'UN ENFANT AU MULTI-ACCUEIL LE BLE EN HERBE AU 77 RUE PROSPER LEGOUTE A ANTONY PORTANT MODIFICATION DES MODALITES DE CALCUL DE LA PRESTATION.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA SARL LA PAPILLOTTE POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS DE CUISINE SAISONNIERS PARENTS/ENFANTS A L'ESPACE DU NOYER DORE POUR UN MONTANT FORFAITAIRE DE 600 EUROS TTC POUR L'ANNEE 2012.
- ADOPTION DE L'AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX PASSE AVEC LA SOCIETE SACAMAS – LOT N°2 – MAINTENANCE DES PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES, DE RIDEAUX ELECTRIQUES OU MANUELS DE DIVERS SITES DE LA VILLE D'ANTONY POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 200.93 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU CERCLE CULTUREL ET ARTISTIQUE D'ANTONY.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC LE CFA ECOLE DE TRAVAIL ORT POUR UN MONTANT DE 10 590.75 EUROS POUR UN APPRENTI AU SERVICE DES ESPACES VERTS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION VIS-A-VIES.
- DECISION PORTANT REFONTE DE LA REGIE D'AVANCES DU SERVICE JEUNESSE DE LA VILLE D'ANTONY.
- ADOPTION D'AVENANTS N°1 AU MARCHÉ DE SERVICES PASSE AVEC L'ASSOCIATION REGARDS SELON LA PROCEDURE ADAPTEE DE L'ARTICLE 30 DU CODE DES MARCHES PUBLICS POUR L'ORGANISATION DE SEJOURS DURANT LES VACANCES SCOLAIRES DE LA ZONE C (HIVER, PRINTEMPS, ETE) DE L'ANNEE 2012 EN FAVEUR DES ENFANTS DE LA VILLE D'ANTONY AGES DE 6 A 17 ANS – LOTS N° 4-5-6-7 ET 8 AFIN DE RECTIFIER UNE ERREUR MATERIELLE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC L'I.F.A.C. 92 POUR UN MONTANT DE 530 EUROS POUR UNE FORMATION AU BAFI.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE POLYVALENTE DE L'ESPACE BEAUVALLON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DU BEAU VALLON ».
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL DU CENTRE LIONEL-STERRAY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION APRAHM FAM ALTERNAT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE COMITE FRANÇAIS D'OBSERVATION DES ALLERGIES (CFOA) ET LE RESEAU NATIONAL DE SURVEILLANCE AEROBIOLOGIQUE (RNSA) POUR LA MISE EN PLACE D'UN SENTIER POLLINIER DANS LE PARC RAYMOND-SIBILLE.
- DECISION DE MODIFICATION DE LA SOUS-REGIE D'AVANCES DU SERVICE JEUNESSE POUR LES DEPENSES DE REPERAGE DES SEJOURS VACANCES.
- ADOPTION D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE SOCIAL DES PERSONNELS DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE POUR LA SURVEILLANCE PAR UNE ASSISTANTE SOCIALE DES SALARIES FRAGILISES DE LA VILLE D'ANTONY AFIN D'AUGMENTER LE TEMPS D'INTERVENTION DE L'ASSISTANTE SOCIALE.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE SUPPORT TECHNIQUE DU LOGICIEL KAWA LUDOTHEQUE, LOGICIEL DE GESTION DES LUDOTHEQUES AVEC LA SOCIETE DYADE AFIN D'EN PROLONGER LA DUREE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOGEMENT COMMUNAL ET D'UNE CAVE SITUES DANS LE GROUPE SCOLAIRE ADOLPHE PAJEAUD AU PROFIT DE LA SOCIETE ASSO FRANCE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE RAVALEMENT PENDANT LA PERIODE DU 13 AVRIL AU 20 MAI 2012.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LIGNE DE MIRE POUR L'ORGANISATION DE TROIS PRESTATIONS DE DANSE URBAINE LORS DE L'INAUGURATION DU 11 – ESPACES JEUNES – POUR UN MONTANT DE 800.00 EUROS T.T.C.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LIGNE DE MIRE POUR L'ORGANISATION D'UN STAGE DE DANSE URBAINE DU 27 FEVRIER AU 2 MARS 2012 AU COMPLEXE ERIC-TABARLY, RUE DE L'ANNAPURNA A ANTONY POUR UN MONTANT DE 580 EUROS TTC.

ORDRE DU JOUR

I - FINANCES -

- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE – EXERCICE 2012-
VOTE PAR 36 voix POUR 9 CONTRE
- ADOPTION DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES-
VOTE PAR 36 voix POUR 10 ABSTENTION
- OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE A ANTONY HABITAT POUR LA REALISATION DE DEUX EMPRUNTS DESTINES A LA CONSTRUCTION DE 95 LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE SECTEUR BAS GRAVIERS/CROCHE-TEURS-
VOTE PAR 45 voix POUR

- OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE A ANTONY HABITAT POUR LA REALISATION D'UN EMPRUNT DESTINE A FINANCER LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RESIDENCE LAVOISIER-
VOTE PAR 45 voix POUR

II - URBANISME – AFFAIRES FONCIERES-

- BILAN ANNUEL DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA VILLE POUR L'ANNEE 2011-
VOTE PAR 42 voix POUR 3 ABSTENTION
- APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME-
VOTE PAR 36 voix POUR 8 CONTRE
1 N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

- COMPLEXE ASSOCIATIF MULTIFONCTIONS PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD : VALIDATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LES LOTS DECLARES SANS SUITE-
VOTE PAR 45 voix POUR
- ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN TERRAIN SIS 2 PLACE DU CARROUSEL A ANTONY-
VOTE PAR 36 voix POUR 9 CONTRE
- DEFINITION DES OBJECTIFS DU PROJET D'AMENAGEMENT ANTONYPOLE ET DES MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE-
VOTE PAR 36 voix POUR 6 CONTRE 3 ABSTENTION
- ADOPTION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES ISOLEES ET EN GRANDE EXCLUSION AU 9 RUE VELPEAU A ANTONY A PASSER AVEC LA SA HLM TOIT ET JOIE-
VOTE PAR 45 voix POUR
- AUTORISATION ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE CONCERNANT LE REAMENAGEMENT DE LA CUISINE CENTRALE SITUEE 191 BIS / 193 RUE DES RABATS A ANTONY SUR UNE PROPRIETE COMMUNALE CADASTREE SECTION CM 5-
VOTE PAR 45 voix POUR
- CESSION PAR LA VILLE A MONSIEUR ET MADAME DJAOUTI D'UNE PARCELLE DE 150 M² CADASTREE CD N°143 SITUEE 25 BIS RUE THIERRY A ANTONY-
VOTE PAR 45 voix POUR
- ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN LOCAL SITUE 254 RUE ADOLPHE-PAJEAUD A ANTONY-
VOTE PAR 45 voix POUR
- ADOPTION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL A PASSER AVEC LA SCI DU 8 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC-
VOTE PAR 45 voix POUR

III - TRAVAUX ET CONTRATS-

- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL PORTANT SUR LES MODIFICATIONS APORTEES AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) SUR L'ACTUALISATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ET ADOPTION DU MODELE DE CONVENTION A CONCLURE AVEC LE CONSEIL GENERAL DES HAUTS DE SEINE POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION-
VOTE PAR 45 voix POUR
- ADOPTION DE LA CONVENTION D'ENGAGEMENT ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION « OBJECTIF ZERO PHYTO »-
VOTE PAR 45 voix POUR
- VENTE D'UN VEHICULE MUNICIPAL A L'ASSOCIATION RUGBY CLUB DES BOUCLES DE LA MARNE, 34 RUE MANESSIER 94130 NOGENT SUR MARNE-
VOTE PAR 45 voix POUR
- DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE SEINE POUR LA RENOVATION ET LA CREATION D'AIRES DE JEUX DANS LES PARCS ET MULTI-ACCUEILS DE LA VILLE D'ANTONY AU TITRE DU PROGRAMME 2012-
VOTE PAR 45 voix POUR
- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE SEINE POUR L'ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES ET DE CYCLOMOTEURS POUR LA POLICE MUNICIPALE AU TITRE DU PROGRAMME 2012-
VOTE PAR 45 voix POUR
- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE SEINE ET DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA CREATION D'UNE CRECHE AU 67 AVENUE ARISTIDE-BRIAND A ANTONY-
VOTE PAR 45 voix POUR
- DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE SEINE POUR LA REALISATION DE DIVERS TRAVAUX AU TITRE DU PROGRAMME 2012-
VOTE PAR 45 voix POUR

IV - PERSONNEL-

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET FIXATION DE TAUX DE REMUNERATION-
VOTE PAR 45 voix POUR

V - SPORTS-

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES-
VOTE PAR 44 voix POUR
1 N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

- ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES VERSEES A DIFFERENTES ASSOCIATIONS SPORTIVES-
VOTE PAR 45 voix POUR

VI- AFFAIRES DIVERSES-

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES-
VOTE PAR 44 voix POUR
1 N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE
- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE COHESION SOCIALE ET DE REUSSITE EDUCATIVE POUR 2012-
VOTE PAR 44 voix POUR
1 N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE
- ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES VERSEES A DIFFERENTES ASSOCIATIONS NON SPORTIVES-
VOTE PAR 42 voix POUR
3 N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE
- ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS REGIONALES DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR 2012-
VOTE PAR 45 voix POUR
- ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA SECURITE POUR 2012-
VOTE PAR 45 voix POUR
- DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT, DU DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE ET DE TOUT AUTRE ORGANISME INTERVENANT, POUR LA FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE CAMERAS DE VIDEOPROTECTION URBAINE DANS DIVERS SECTEURS DE LA VILLE D'ANTONY AU TITRE DU PROGRAMME 2012-
VOTE PAR 36 voix POUR 9 CONTRE
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS DE SEINE POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION CONCERNANT L'INFORMATISATION DES RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES-
VOTE PAR 45 voix POUR
- PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS D'AMITIE AVEC DES VILLES ETRANGERES-
VOTE PAR 45 voix POUR
- FIXATION DES MONTANTS DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA CREATION - ADDITIF-
VOTE PAR 45 voix POUR
- ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION IJ 92-
VOTE PAR 45 voix POUR
- DESIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA 4^{EME} (JEUNESSE ET SENIORS) COMMISSION MUNICIPALE –
VOTE PAR 36 voix POUR
9 N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**Fin de la séance à 23h55
Antony, le 30 mars 2012**

**Le Maire d'Antony,
Jean-Yves SÉNANT**